



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'entrée

Question écrite n° 30967

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'accueil des talents étrangers en France. Selon le dernier rapport de l'Inspection générale des finances d'avril 2013, la place de la France dans la compétition internationale est aujourd'hui menacée et son attractivité baisse. C'est pourquoi le rapport propose de mettre en place une politique de communication interne autour de deux principaux messages : le devoir de compétitivité des administrations françaises et la relation de confiance à nouer avec les « publics attractivité » ainsi qu'un dispositif de communication externe avec un premier volet à l'usage des publics ciblés et un second volet à l'usage des partenaires. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Président de la République, un débat consacré à l'immigration professionnelle et étudiante s'est tenu le 24 avril au Sénat et le 13 juin à l'Assemblée Nationale, après une concertation préalable avec les partenaires sociaux qui s'est révélée riche et approfondie. A la suite de ce débat, le Gouvernement entend prendre toutes mesures afin de renforcer l'attractivité de la France dans la compétition internationale et développer l'accueil des talents étrangers sur son territoire. Un projet de loi sur l'immigration sera présenté à l'été 2014 dans le cadre duquel une nouvelle carte de séjour pluriannuelle dédiée aux talents étrangers pourrait être instituée, à l'attention des étudiants de haut niveau, des scientifiques-chercheurs, des artistes ainsi que des investisseurs et des entrepreneurs, comme l'a précisé le Président de la République lors du Conseil Stratégique de l'Attractivité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30967

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6830

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4076